

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Aujourd'hui vingt et un juin deux mille dix-neuf, le conseil municipal a été convoqué pour le jeudi 27 juin 2019, à 19 heures, en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Porté à connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution du Conseil Municipal
- 1°) Budget Général : décision modificative 2019.1
- 2°) Admissions en non-valeur Budget Général
- 3°) Admissions en non-valeur Budget Eau
- 4°) Fonds de concours Voirie versé à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
- 5°) Candidature Contrat Bourg Centre de la Région Occitanie
- 6°) Régime indemnitaire
- 7°) Prime du personnel communal 2019
- 8°) Modification du tableau des effectifs
- 9°) Instauration gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur
- 10°) Travaux de dissimulation de réseau de télécommunication électronique (avenue de la gare)
- 11°) Vidéo surveillance des abords de la gare : demande de subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- 12°) Subventions exceptionnelles 2019-1 coopératives écoles
- 13°) Versement d'un forfait à l'OGEC de l'école du Bon Sauveur Albi
- 14°) Signature avec le syndicat Mixte de Rivière Tarn de la convention de prestation de service pour la surveillance de la baignade de Saint-Juéry-Avalats 2019
- Questions diverses

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAU, GARCIA, Mr CROUZET, Mme TRUTINO, Mr DE GUALY, Mmes GONZALES, PAWLACZYK,

Absents : Mr SOULA procuration à Mr GRIALOU
 Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH
 Mr GRIMAL procuration à Mr MARTY
 Mr SAMATAN procuration à Mr CROUZET
 Mme ANGLES procuration à Mr FABRE
 Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY.
 Mrs LEFERT, GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL (excusée), PELLEGRINI

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il désigne Antoine Guiraud secrétaire et donne la liste des procurations.

Décisions prises en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire donne la liste des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal. Cette liste est longue, mais il rappelle qu'elles sont consultables pendant les heures d'ouverture de la Mairie à la Direction Générale des Services.

Concernant la décision n° 18, Monsieur De Gualy demande en quoi consistent les travaux d'aménagement prévus pour la Mairie.

Monsieur le Maire lui répond que cette question a déjà été votée lors du précédent Conseil Municipal auquel il ne devait pas être présent. Il s'agit de l'aménagement de l'aile gauche de la Mairie pour y installer le service de proximité. Cela a déjà été débattu en commission de travaux à laquelle il ne devait pas assister non plus.

Il passe ensuite au premier point de l'ordre du jour et donne la parole à Delphine Maillet-Rigolet.

BUDGET GENERAL DECISION MODIFICATIVE N° 2019.1 - n° 19/44

Service : Finances locales – Décision budgétaire

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

DELIBERATION

ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET PRINCIPAL - n° 19/45

Service : Finances locales – Décision budgétaire

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

DELIBERATION

ADMISSIONS EN NON-VALEUR SERVICE DE L'EAU - n° 19/46

Service : Finances locales – Décision budgétaire

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

DELIBERATION

Monsieur De Gualy se rappelle d'un échange précédent concernant les allocations en non valeur du service de l'eau où il était question d'une réflexion sur la mise en place d'un dispositif permettant de prendre en charge une partie de la facture d'eau pour les publics les plus précaires, comme les chèques eau ou autre... Il voudrait savoir si ce sujet a avancé.

Madame Maillet-Rigolet répond que ce dossier n'a pas avancé pour le moment. Elle constate toutefois que de plus en plus de personnes listées par le C.C.A.S. y font appel non seulement pour des bons d'alimentation, mais également pour régler leur facture d'eau.

Monsieur le Maire rajoute qu'un lien a été fait avec un grand nombre de communes de l'albigeois qui permet de constater que ce ne sont pas nécessairement les personnes les plus précaires qui ne paient pas leurs factures d'eau.

Madame Maillet-Rigolet ajoute que les factures les plus anciennes remontent à 2011 en raison des nombreux rappels ainsi que des procédures de surendettement ou de liquidations qui mettent du temps à être effectives.

FONDS DE CONCOURS VOIRIE VERSE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS - n° 19/47

Service : Finances locales – Fonds de concours

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

DELIBERATION

CANDIDATURE CONTRAT BOURG CENTRE DE LA REGION OCCITANIE - n° 19/48

Service : Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Monsieur le Maire

DELIBERATION

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un travail très important réalisé par les services, sous la conduite de Thierry Campeggi, Directeur Général des Services, qui permettra d'obtenir des financements de la Région et de l'ensemble des partenaires.

REGIME INDEMNITAIRE - n° 19/49

Service : Fonction publique – Régime indemnitaire

Rapporteur : Madame Tafelski

Madame Tafelski n'annonce pas de grands changements car il a été souhaité faire évoluer la carrière des agents au niveau de leur grade plutôt qu'augmenter le régime indemnitaire.

DELIBERATION**PRIME DU PERSONNEL COMMUNAL 2019 - n° 19/50****Service : Fonction publique – Autres avantages****Rapporteur : Madame Tafelski****DELIBERATION**

Madame Tafelski rappelle, comme cela avait été dit précédemment, la mise en place obligatoire du nouveau R.I.F.S.E.E.P. (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) commun aux trois fonctions publiques et qui est censé permettre des passerelles entre les agents territoriaux, d'Etat et hospitaliers.

Malgré son caractère obligatoire, il n'a pas été mis en place car il convient au préalable d'évaluer les postes au niveau des missions, des responsabilités et des compétences.

Pour sa mise en place, il est nécessaire d'avoir une organisation stabilisée. Or, à ce jour, il reste encore à recruter l'agent au poste du guichet unique. Madame Tafelski estime que la collectivité n'est pas encore en capacité de pouvoir procéder à cette évaluation cette organisation n'est pas achevée. Le travail sur le R.I.F.S.E.E.P. est un enjeu majeur pour la collectivité. C'est un outil de management qui ne se bâcle pas et nécessite du temps. Il s'agit d'un travail de concertation et de collaboration avec les représentants du personnel qui requiert la capacité de pouvoir évaluer précisément les postes.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - n° 19/51**Service : Fonction publique – Création de postes****Rapporteur : Madame Tafelski**

Madame Tafelski explique que depuis quelques années, il a été fait le choix au niveau de la politique des ressources humaines, de faire avancer en priorité les agents dans les grades les plus bas et n'ayant pas évolué depuis longtemps, en plus des agents ayant changé de missions, ou ayant de nouvelles responsabilités.

DELIBERATION**INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - n° 19/52****Service : Fonction publique – Autres catégories de personnel****Rapporteur : Madame Tafelski****DELIBERATION**

Monsieur le Maire précise que cela n'arrive pas très souvent mais qu'il faut l'envisager.

TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAU DE TELECOMMUNICATION ELECTRONIQUE (AVENUE DE LA GARE) - n° 19/53**Service : Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public****Rapporteur : Monsieur Marty**

Monsieur Marty rappelle que les travaux de l'esplanade de la Gare commencent lundi matin, et qu'il est nécessaire d'effacer les réseaux sur l'avenue de la Gare.

DELIBERATION**TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAU DE TELECOMMUNICATION ELECTRONIQUE - DISSIMULATION BT SUR P24 - n° 19/54****Service : Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public**

Rapporteur : Monsieur Marty

DELIBERATION

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'y a pas le choix que cette dissimulation de réseaux.

DEMANDE DE SUBVENTION DU FIPD (FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE) - n° 19/55

Service : Finances locales – Subventions accordées aux collectivités

Rapporteur : Monsieur Grialou

DELIBERATION

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2019 ECOLES - n° 19/56

Service : Finances locales – Subventions attribuées aux associations

Rapporteur : Madame Raynal

Madame Raynal rappelle qu'il a été décidé lors du vote du budget d'allouer un montant aux subventions exceptionnelles pour des projets d'écoles qui sont soumis à la commission éducation jeunesse pour un montant global d'enveloppe qui a été calculé par rapport aux interventions de Cécile Ducomte qui ne se font plus en élémentaire, et dont le budget a été réservé afin de participer à ces projets-là. L'expression subvention exceptionnelle signifie que s'il n'y a pas de demande, il n'y aura pas de subvention allouée.

DELIBERATION

VERSEMENT D'UN FORFAIT COMMUNAL A L'OGEC DE L'ECOLE DU BON SAUVEUR ALBI - n° 19/57

Service : Finances locales – Subventions attribuées aux associations

Rapporteur : Madame Raynal

Madame Raynal rappelle qu'il y a obligation pour la commune de financer les élèves scolarisés dans les écoles privées au niveau du fonctionnement et du coût moyen par élève. Il s'agit de 3 enfants qui fréquentent l'école du Bon Sauveur au niveau de l'U.L.I.S. et d'une classe passerelle pour les malentendants.

Pour les élèves scolarisés en U.L.I.S., à Saint-Juéry, une participation avait été demandée aux communes extérieures, mais il a été décidé aujourd'hui d'un autre type de fonctionnement au niveau de la restauration scolaire (les familles de ces enfants bénéficient du mode de calcul des St-Juériens). Le versement du forfait à l'école du Bon Sauveur a été fait par obligation et parce qu'il s'agit d'une classe spécialisée et adaptée non présente sur la commune.

DELIBERATION

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE DE SAINT-JUERY - AVALATS 2019 - n° 19/58

Service : Commande publique – Convention de mandat

Rapporteur : Monsieur Le Roch

DELIBERATION

Madame Gonzalez demande si la compétence nautique n'appartient pas à l'Agglomération.

Monsieur le Roch répond que la compétence de l'agglo se limite aux piscines, et non aux piscines de rivière. L'agglomération s'y refuse sinon bien sûr, la commune aurait fait appel à elle.

Monsieur le Maire précise que la piscine doit être quasiment montée aujourd'hui. Elle devait ouvrir lundi, mais, compte tenu de la canicule, elle ouvrira samedi à 13 h 30, protégée et surveillée, afin de fonctionner ce week-end.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SAINT-JUÉRY AUX FRAIS LIÉS AU FEU
D'ARTIFICE - n° 19/59

Service : Institution et vie politique

Rapporteur : Monsieur Grialou

DELIBERATION

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce qu'on est actuellement sur un pic de canicule qui devrait décroître dans les jours à venir.

Il conseille à chacun de se tenir au frais. Il rappelle le plan canicule mis en place par la commune se préoccupe des situations ou des personnes en difficulté ou qui pourraient l'être. Le nécessaire a été fait auprès des écoles ainsi que de la crèche.

Il demande à tous d'être vigilants auprès des parents, amis ou voisins qui auraient à subir cette canicule seuls ou en mauvaises conditions.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 19 heures 45.